

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

Présents : MM MASSIAS, M. FOURNIER, M. SAVIGNAT, M. BOUZAGE, Mme PERILLAUD, MM. GRANET, SOULAT, TUYERAS, PATTEUW, ROCHER, Mmes DELHOMMEAU, VALLADE, CORDEAU, DEVESNE.

Absents : Melle LEBRAUD

M. GERMANEAU, Mme GERMANEAU (CCAS)

Virginie LEBRAUD a donné pouvoir à Monique PERILLAUD

REUNION AVEC LE CCAS : Préparation des colis de Noël

8 personnes : Mylène CORDEAU, Roland TUYERAS, Gilbert PATTEUW, Gérard ROCHER, Gilbert SOULAT, Eliane DELHOMMEAU, Michèle OMET et Nicole FOURNIER iront le lundi 30 novembre à Super U Chabanais pour faire les commandes. La livraison et la confection des colis se feront au multiple rural le vendredi 18 décembre à 20H00.

*Approbation du compte- rendu de la dernière séance du 19 octobre 2015.

ELECTIONS REGIONALES : mise en place du bureau de vote.

MUTUALISATION DES SERVICES :

Monsieur le Maire donne lecture du schéma de mutualisation des services, du contexte, des objectifs et enjeux, de la démarche.

La liste des groupes de travail a été envoyée à la CCHC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le schéma de mutualisation.

PROJET DE TERRITOIRE HAUTE CHARENTE :

Présentation par Michel FOURNIER des généralités de mutualisation, structuration... Projet en cours.

VENTE DU BIEN DE SECTION A PEYRAS :

Le Conseil Municipal fixe le prix du bien de section.

0,50 € le m², le prix de vente est donc de 278 € pour 556 m².

TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS, BUDGETS : CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

Dans le cadre de la dématérialisation, le budget à partir de janvier 2016 sera dématérialisé, ceci entraîne l'achat d'un logiciel d'une valeur de 600 €. Après délibération, le Conseil municipal accepte l'achat de ce logiciel.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL DU PERSONNEL COMMUNAL

qui remplace à partir de 2015 les notations.

Une délibération est prise pour approuver les critères d'évaluation du personnel communal. Le Comité Technique Paritaire sera saisi pour donner un avis sur les critères présentés.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET :

Le Conseil municipal accepte d'ajouter la somme de 154 € qui manque au budget.

INDEMNITE DU TRESORIER :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte d'attribuer la somme de 402,57 € à Mr le Percepteur de Chabanais.

RECOUVREMENT CONSOMMATION D'EAU LOGEMENT MAIRIE :

Mme Bissierier Martine, locataire du logement mairie, et possédant un sous-compteur, reçoit en fin d'année la facture d'eau (faite par la mairie) qu'elle a consommée.

Pour 2015 : 30 m³ à 2,83 €/m³ TTC

Le Conseil municipal, après délibération, accepte de percevoir la somme de 84,94 € pour l'année 2015.

ADMISSION EN NON-VALEUR :

Deux habitants de la commune n'ayant payé leur assainissement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande une admission en non-valeur d'un montant de 88,10 €.

VALIDATION DU RAPPORT DU SEP

Le rapport du SEP est validé à l'unanimité par le Conseil municipal.

SDCI : Schéma départemental de coopération intercommunale

Lecture du courrier du Préfet par Mr le Maire sur la coopération intercommunale, fusion EPCI.

Lecture du calendrier, des procédures.

Consultation du Conseil Municipal, les atouts, les conséquences, si fusion des CCHC et CC Confolentais.

Michel Fournier, délégué communautaire présente le travail réalisé par un groupe de personnes de la CCHC. Puis à bulletin secret, le Conseil municipal vote pour ou contre la fusion des 2 CC.

Résultats : 3 oui - 12 non

Motifs contre la fusion des 2 communautés de communes

- 1) D'après la loi NOTRE, la CCHC comptant 23548 habitants n'est pas obligée de fusionner.
- 2) Le Conseil municipal est contre la suppression des syndicats, qui aujourd'hui, fonctionnent bien (CALITOM, les SEP, Le SDEG...)
- 3) Les Communautés de Communes ayant de plus en plus de compétences à assumer sur un périmètre constant, comment feraient elles si le périmètre augmente ?

ACHAT D'UNE PERCHE D'ELAGAGE :

4 devis présentés : Larrignon et Herriberry.

Le Conseil municipal choisit la perche électrique d'un montant de 899,10 € avec une batterie plus forte. Prévoir une délibération modificative pour les crédits.

DEVIS MENUISERIS EXTERIEURES SALLE POLYVALENTE :

Devis des fenêtres de la salle polyvalente. Le Conseil municipal choisit des fenêtres en aluminium, Entreprise TROISEL Champniers, montant 14 835,87 € sur le budget 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rapporte que le PLUI est accepté à la CCHC.

Réunion ATD 16 à Rouillet :

Mr Gérard Rocher, délégué municipal fait un compte- rendu de sa réunion.

*Chapitre relatif à la sécurité lors de la location de la salle des fêtes.

*Le volume d'eau dans les bâches à incendie passe de 120 m³ à 60 m³ à partir de 2016 et le débit des bornes à incendie pourra être de 30 m³/h au lieu de 60 m³/h.

Contrôle des lagunes

Après le passage de Charente Eaux, le contrôle des lagunes s'est avéré satisfaisant.

*A partir du 10 février 2016, le logement conventionné des écoles sera libre. Avant de le relouer, il sera certainement nécessaire de faire quelques travaux. Le point sera fait après l'état des lieux.

*La cantine ne sera pas louée au 1^{er} décembre. Le traiteur qui devait l'occuper, n'a pas pu vendre son restaurant. Le projet est en sommeil.

Au lieu de prévoir l'électrification de la cantine par l'installation d'un compteur très coûteux, un sous - compteur ERDF peut être installé à la cantine.

Accord du Conseil municipal.

*Réunion de Mr le Maire avec Mr Balotte de l'ADA et Mrs Bussière et Rivet pour limiter la vitesse

- Au Mas
En premier installation d'un comptage
- Aux Fantaisies : comptage
- Au Theil : un terre plein
- Au bourg : faire un renflement du trottoir

*Un appel aux bonnes volontés est fait pour enlever le lambris au multiple le mardi 8 décembre à 14 H

*Réunion de la commission des travaux le 5 décembre à 10 H dans le village de Flayat pour solutionner le problème de la traversée du village.

Retour pour faire le compte rendu.

*Distribution au Conseil municipal des plans des villages afin de nommer et numérotter les rues des villages de la commune.

*La Fourrière :

Eliane Delhommeau, déléguée à la Fourrière de Mornac nous fait part de la tarification à compter du 1^{er} Janvier 2016 de 0,62 € / hab à 0,70 € /hab.

37600 € d'impayés à la Fourrière au 31/07/2015.

La séance est levée à 23H18.